

16/01/2012 14:33:00

La Fédération du meuble met en garde contre des pratiques trompeuses

PARIS, 16 jan 2012 (AFP) - La Fédération française du négoce, de l'ameublement et de l'équipement de la maison (Fnaem) a mis en garde les consommateurs lundi contre une "recrudescence" de certaines pratiques trompeuses dans le secteur du meuble.

La Fnaem dénonce notamment, dans un communiqué, de "fausses remises calculées à partir de prix initiaux artificiellement majorés, telles que pratiquées par des opérateurs non sédentaires installés à titre très provisoire pour quelques semaines seulement", indique-t-elle.

Au cours des dernières années, la fédération a recensé "plus de 950 établissements nomades pratiquant à grande échelle cette publicité trompeuse", indique-t-elle.

De même, elle dénonce "les pratiques de nombreux sites de vente de meubles en ligne, abusant des prix barrés pour faire croire à des remises alors qu'il ne s'agit que de publicité comparative sans référence permettant aux clients d'en vérifier la pertinence".

La Fnaem appelle à "l'instauration d'un régime déclaratif des commerces installés à titre précaire, seul à même" selon elle "de permettre une protection efficace des consommateurs".

Elle conseille aux consommateurs de ne jamais acheter un meuble sans comparer les prix, et de "prendre connaissance de ses caractéristiques techniques figurant obligatoirement sur l'étiquette".

ang/ave/df